

**RAPPORT DE GESTION DES ADMINISTRATEURS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS
DE LA SC COPIEPRESSE DU 26 MAI 2025**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à nos obligations légales et statutaires nous vous présentons notre rapport sur l'accomplissement de notre mandat pendant l'exercice 2024.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et de vous rendre compte de notre gestion au cours de ce même exercice.

1. Structure juridique et gouvernance de la société

Copiepresse est une société de gestion de droits d'auteur à la forme d'une coopérative. Elle a été créée le 31 mars 2000 par les éditeurs de presse quotidienne francophone et germanophone et a pour objet social de défendre leurs droits à l'occasion de l'exploitation et de la reproduction des œuvres protégées par le droit d'auteur qu'ils éditent. Elle a été autorisée par les Arrêtés Ministériels du 14 février 2000 (MB du 10.03.2000) et du 20 juin 2003 (MB du 14.08.2003) à exercer ses activités sur le territoire national et ce à partir du 15 avril 2000.

Elle n'a pas pour objet de dégager un bénéfice mais de redistribuer aux ayants droits, qui lui ont apporté une cession fiduciaire ou lui ont donné un mandat de gestion, les droits d'auteur exclusifs, les droits découlant des usages couverts par l'exception légale pour la reprographie (perçus par la sc Reprobel), les droits découlant des usages couverts par l'exception légale pour l'enseignement et la recherche scientifique (perçus par la sc Reprobel depuis 2007), et les droits de copie privée (perçus par la sc Auvibel depuis 2013).

En 2018, Copiepresse a donné mandat à Reprobel pour la perception et la répartition des impressions d'œuvres protégées qui relèvent de ses droits exclusifs.

En 2020, elle a également donné mandat à Reprobel pour la perception et la répartition des reproductions digitales d'œuvres protégées qui relèvent de ses droits exclusifs, à l'exclusion des moyens de reproduction et diffusion digitales pour lesquels Copiepresse octroie elle-même des licences aux utilisateurs.

Son Assemblée générale réunit l'ensemble des entreprises de presse quotidienne francophone et germanophone. Chacune d'entre elles mandate un représentant au sein de l'Organe d'administration (un des administrateurs y représente deux entreprises d'un même groupe). La gestion journalière est assurée par une secrétaire générale. Copiepresse n'a pas de personnel propre. Sa gestion est réalisée par l'équipe de la fédération des éditeurs de presse quotidienne francophone et germanophone LA PRESSE.be sc et refacturée à Copiepresse selon une clé convenue entre les organes d'administration des deux entités. Outre la secrétaire générale, cette gestion est essentiellement assurée par une juriste et un comptable.

L'Organe d'administration se réunit 4 fois par an et est composé de 5 personnes physiques. Il a été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2024.

DS

EB

Initial

VCN

Initial

VDBH

Quatre assemblées générales se sont tenues en 2024 : une assemblée générale ordinaire le 27 mai 2024 et trois assemblées générales extraordinaires, les 25 avril, 27 mai et 16 décembre 2024. Lors des deux dernières assemblées générales extraordinaires, il a été procédé à la répartition des droits découlant des usages couverts par l'exception légale pour la reprographie, des droits découlant des usages couverts par l'exception légale pour l'enseignement et la recherche scientifique, des droits de copie privée et des droits exclusifs identifiés et non-identifiés.

Le contrôle des comptes est effectué par la société PVMD qui a été nommée au titre de commissaire lors de l'assemblée générale du 30 mai 2023. Le mandat confié à PVMD court jusqu'à l'assemblée générale de mai 2026.

2. Affectation du résultat :

Le bénéfice de l'exercice clôturé, après impôts, s'élève à 0,00 €.

Compte tenu de la nature de société de gestion de la sc Copiepresse, il n'y a pas de résultat reporté.

Le bénéfice à répartir s'élève donc à : 0,00 €.

3. Commentaires sur les comptes annuels :

La sc Copiepresse est une société de gestion de droits d'auteur. Elle n'a pas pour objet de dégager un bénéfice mais de redistribuer aux ayants droits, qui lui ont apporté une cession fiduciaire ou lui ont donné un mandat de gestion, les droits de reprographie (perçus par la sc Reprobel), les droits secondaires (depuis 2007) et les droits de copie privée (depuis 2013).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Copiepresse a adapté sa comptabilité conformément aux nouvelles dispositions de l'AR du 25 avril 2014 relatif à l'organisation administrative et comptable, au contrôle interne, à la comptabilité et aux comptes annuels des sociétés de gestion de droits d'auteur et de droits voisins ainsi qu'aux informations que celles-ci doivent fournir. Elle a veillé à tenir compte également des différentes modifications intervenues dans la législation relative aux sociétés de gestion et à adapter son fonctionnement comptable en conséquence.

Cette comptabilité est basée essentiellement sur le principe de la séparation des patrimoines.

Copiepresse prélève depuis 2022 une commission de 10 % sur les droits qu'elle collecte pour ses mandants. Auparavant la commission s'élevait à 20%. Ce pourcentage s'est avéré trop élevé et impliquait systématiquement une restitution en fin d'année des montants retenus mais non utilisés. Sur recommandation du Service de contrôle des sociétés de gestion de droits d'auteur et de droits voisins, la commission a été réduite à 10%. Cette commission a pour objet de couvrir strictement les charges auxquelles elle doit faire face pour mener à bien ses mandats et constitue son chiffre d'affaires¹. Elle prélève également en début d'année une commission prévisionnelle basée sur les charges estimées de l'année afin de faire face à des charges plus importantes que les commissions prélevées sur les droits collectés. Cette commission prévisionnelle est donc intégralement (si les commissions étaient suffisantes) ou partiellement (si les charges ont été trop importantes) reversée aux mandants en fin d'exercice.

Les droits collectés pour les ayants droit sont comptabilisés à part et peuvent être résumés comme suit² :

DS

EB

Initial

VCN

Initial

VDBH

¹ Outre les commissions prélevées sur les droits, le chiffre d'affaires de Copiepresse est constitué des cotisations de ses membres, des différences de change et des différences de paiement.

² Selon les prescriptions de l'article 23 de l'AR du 25 avril 2014.

Droits de reprographie / Enseignement et recherche scientifique / Impressions	TOTAL
Droits perçus	495.572,31
Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	35.914,56
Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	0,00
Droits en attente de perception	0,00
Droits perçus répartis aux AGE de mai et décembre	374.524,86
Droits payés	381.076,40
TOTAL DES DROITS PERCUS NON ENCORE REPARTIS	
Total des droits perçus non encore répartis pour les reproductions	
Années de perception	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	32.094,88
2024	140.815,79
DROITS PERCUS REPARTIS EN ATTENTE DE PAIEMENT	
Droits perçus répartis en attente de paiement pour les reproductions	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,00
2024	0,00
Total des sommes non répartissables	0,00
FRAIS DE LA SOCIETE	
Total des frais (y inclus les frais financiers)	35.914,56
Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	34.911,17
Ratio = frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers) / droits perçus au cours de l'exercice	7,04%
Enseignement et recherche scientifique	TOTAL
Droits perçus	219.024,30
Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	15.872,88
Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	0,00
Droits en attente de perception	0,00
Droits perçus répartis aux AGE de mai et décembre	186.315,99
Droits payés	195.887,10
TOTAL DES DROITS PERCUS NON ENCORE REPARTIS	
Total des droits perçus non encore répartis pour les reproductions	
Années de perception	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	18.344,86
2024	172.145,29
DROITS PERCUS REPARTIS EN ATTENTE DE PAIEMENT	
Droits perçus répartis en attente de paiement pour les reproductions	

DS

EB

Initial

VCN

Initial

VDBH

Copiepresse – Rapport de gestion 2024

2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,00
2024	0,00
Total des sommes non répartissables	0,00
FRAIS DE LA SOCIETE	
Reproduction	
Total des frais (y inclus les frais financiers)	15.872,88
Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	15.429,42
Ratio = frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers) / droits perçus au cours de l'exercice	7,04%
Impressions	TOTAL
Droits perçus	189.767,49
Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	13.752,62
Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	0,00
Droits en attente de perception	0,00
Droits perçus répartis aux AGE de mai et décembre	151.657,02
Droits payés	153.834,77
TOTAL DES DROITS PERCUS NON ENCORE REPARTIS	
Total des droits perçus non encore répartis pour les reproductions	
Années de perception	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	12.818,39
2024	48.910,69
DROITS PERCUS REPARTIS EN ATTENTE DE PAIEMENT	
Droits perçus répartis en attente de paiement pour les reproductions	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,00
2024	0,00
Total des sommes non répartissables	0,00
FRAIS DE LA SOCIETE	
Reproduction	
Total des frais (y inclus les frais financiers)	13.752,62
Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	13.368,39
Ratio = frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers) / droits perçus au cours de l'exercice	7,04%
Droits secondaires	TOTAL
Droits perçus	1.198.123,71
Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	82.021,02
Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	0,00

DS
EB

Initial
VCN

Initial
VDBH

Copiepresse – Rapport de gestion 2024

Droits en attente de perception	0,00
Droits perçus répartis aux AGE de mai et décembre	1.051.955,25
Droits payés	1.063.781,92
TOTAL DES DROITS PERCUS NON ENCORE REPARTIS	
Total des droits perçus non encore répartis pour les reproductions	
Années de perception	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,00
2024	620.242,02
DROITS PERCUS REPARTIS EN ATTENTE DE PAIEMENT	
Droits perçus répartis en attente de paiement pour les reproductions	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,00
2024	0,00
Total des sommes non répartissables	0,00
FRAIS DE LA SOCIETE	
Reproduction	
Total des frais (y inclus les frais financiers)	82.021,02
Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	79.655,93
Ratio = frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers) / droits perçus au cours de l'exercice	6,65%
Copie privée	TOTAL
Droits perçus	109.038,43
Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	16.094,52
Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	0,00
Droits en attente de perception	0,00
Droits perçus répartis aux AGE de mai et décembre	92.205,54
Droits payés	92.205,54
TOTAL DES DROITS PERCUS NON ENCORE REPARTIS	
Total des droits perçus non encore répartis pour les reproductions	
Années de perception	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	0,00
2024	0,00
DROITS PERCUS REPARTIS EN ATTENTE DE PAIEMENT	
Droits perçus répartis en attente de paiement pour les reproductions	
2020	0,00
2021	0,00
2022	0,00
2023	9.628,40

DS
EB

Initial
VCN

Initial
VDBH

2024	4.136,14
Total des sommes reçues non répartissables	0,00
FRAIS DE LA SOCIETE	
Reproduction	0,00
Total des frais (y inclus les frais financiers)	16.094,52
Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	15.867,64
Ratio = frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers) / droits perçus au cours de l'exercice	14,55%
FRAIS DE LA SOCIETE	
Reproduction	0,00
Total des frais (y inclus les frais financiers)	163.655,60
Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	159.232,55
Frais financiers pour la gestion des droits de l'exercice	1.141,86
Ratio = frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers) / droits perçus au cours de l'exercice	7,20%

Commentaire sur les frais de la société :

Au sein de Copiepresse, la répartition des frais entre frais directs et indirects n’a aucun impact sur les montants à distribuer. La société a dès lors décidé de considérer comme frais directs les montants facturés par LA PRESSE.be pour ses services et comme frais indirects tous les autres frais.

L’imputation des frais sur les différents droits perçus a lieu de la manière suivante :

- Une clé primaire répartit les frais entre droits secondaires, droits versés par Reprobel et droits versés par Auvibel respectivement à hauteur de 50%, 40% et 10% ;
- Sur les droits versés par Reprobel, la répartition entre types de droits (reprographie, enseignement et impressions) a lieu conformément à la proportion de la perception de ceux-ci dans l’année concernée. En 2024, les pourcentages respectifs étaient de 54,80%, 24,22% et 20,98%.

Détermination du ratio de fonctionnement (Article XI 256 CDE) :

RATIO 2023 /DROITS PERCUS 2022-2024	
Droits perçus 2024	2.211.526,24
Droits perçus 2023	2.056.991,19
Droits perçus 2022	1.794.432,00
Total droits perçus 2022-2024	6.062.949,43
Moyenne des droits perçus 2022-2024	2.020.983,14
Total des frais 2024	163.655,60
Contribution au fonds organique	4.423,05
Frais liés à la gestion de droits (y inclus les frais financiers)	159.232,55
Ratio	7,88%

4. Refus d’octroyer une licence (article XI 248/6 §2 1° CDE) :

La société n’a pas refusé d’octroyer de licence sur la base de l’article XI 262 §2 CDE.

5. Entités détenues ou contrôlées directement ou indirectement par la société de gestion (article XI 248/6 §2 3° CDE) :

La société ne détient ni ne contrôle aucune autre entité, que ce soit directement ou indirectement.

6. Rémunérations et autres avantages versés aux personnes gérant la société (article XI 248/6 §2 4° CDE) :

La société n'a versé aucune rémunération ni aucun avantage aux personnes qui la gèrent.

7. Répartition au-delà du délai légal (article XI 248/6 §2 5° CDE) :

La société a réparti les droits collectés dans les délais fixés par la loi.

8. Droits non répartissables (article XI 248/6 §2 6° CDE) :

La société n'a mis en répartition aucun droit non répartissable, tel que définis par l'article XI 254 CDE.

9. Relations avec d'autres sociétés de gestion ou entités de gestion collective (article XI 248/6 §2 7° CDE) :

Copiepresse est membre d'Auvibel et de Repobel pour la répartition des droits collectés dans le cadre des licences légales. Elle a participé aux réunions du conseil d'administration de ces deux entités. Elle est membre et participe aux réunions du collège des éditeurs de Repobel ainsi que du collège des éditeurs d'œuvres littéraires, photographiques et graphiques d'Auvibel.

Copiepresse a conclu des accords de réciprocité d'une part avec les sociétés de gestion de droits belges License2Publish et Repopress et d'autre part avec les sociétés de gestion étrangères CFC et Luxorr.

10. Conflits d'intérêts :

La société n'a pas eu à connaître de conflit d'intérêt au sens de l'article 7:96 du CSA.

11. Instruments financiers :

La société n'a pas fait usage d'instruments financiers.

12. Décisions de l'organe d'administration dans le cadre des pouvoirs délégués par l'assemblée générale (article XI 248/4§4 al. 1 CDE)

L'Organe d'administration de la société n'a pas reçu de délégation de l'assemblée générale pour les questions listées aux points 3°, 6°, 7°, 8° et 9° de l'article XI. 248/4§ 3 du CDE et n'a par conséquent pas pris de décision dans ce cadre.

DS
EB

Initial
VCN

Initial
VDBH

13. Description des principaux risques et incertitudes :

La société n'identifie aucun risque et incertitude pour l'année 2024.

14. Recherche et développement :

Compte tenu de la nature de la société, aucune activité n'a été exercée en matière de recherche et de développement.

15. Circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société :

En dépit de l'opération d'apurement des factures ouvertes réalisée à l'été 2024, les perceptions de Copiepresse pour les droits exclusifs sont en légère baisse par rapport à 2023 (96K EUR). Cette baisse découle du retard de paiement par Belga de deux factures (pour un total de quasi 185K EUR).

Dans le cadre du mailing, le taux de réponses ainsi que le taux de déclarations d'utilisations de contenus de presse ont augmenté par rapport à l'année 2023. Le montant facturé est supérieur de près de 11% à celui de 2023.

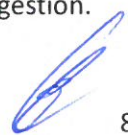
Le développement de Copiepresse est lié également aux droits qu'elle perçoit des sociétés de gestion Reprobel et Auvibel. Depuis le déménagement des deux entités dans un même bâtiment en mars 2022 et la nomination d'un CEO unique en juin 2022, l'intégration des équipes de ces sociétés s'est poursuivie, dans un but de diminution des frais de fonctionnement mais avec parfois certaines difficultés liées à des fonctionnements initiaux distincts.

En ce qui concerne Auvibel, les perceptions 2024 sont en légère hausse par rapport à 2023 (en raison vraisemblablement d'une amélioration des ventes de certains produits soumis à la perception pour copie privée). Cette augmentation n'atteint toutefois pas encore le niveau de perception de 2022, année d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, et encore moins le montant du préjudice de la copie privée tel que fixé par le ministre compétent (22M°). Les discussions intervenues entre Auvibel, le Cabinet du Ministre de l'Economie, Agoria et Test Achats se sont poursuivies afin de stabiliser les perceptions à l'avenir et de récupérer le manque à gagner par rapport au préjudice estimé.

Le groupe de travail « corporate governance », qui réfléchit à une modification des statuts permettant un meilleur fonctionnement de la société, ne s'est pas réuni en 2024. Le groupe de travail « répartition primaire » qui vise l'élaboration d'un nouveau règlement de répartition primaire ainsi qu'à l'amélioration des études servant de base à cette répartition a poursuivi ses travaux en 2024, notamment en supervisant une nouvelle étude décidée fin 2023 par le conseil d'administration.

En ce qui concerne Reprobel, les perceptions ont dépassé les prévisions budgétaires en 2024. Ceci s'explique par l'intense promotion de la licence combinée (couvrant les réutilisations numériques) qui a permis de compenser la baisse des perceptions liées à la seule reprographie. La vigilance reste de mise quant au risque de confusion pour les déclarants entre la couverture de la licence Reprobel et les réutilisations relevant des licences numériques de Copiepresse, nonobstant l'information fournie dans les contrats et sur le site de Reprobel.

En matière de TVA, l'arrêt Credidam de la CJUE pourrait à l'avenir avoir un impact sur le droit à déduction des frais supportés par Copiepresse. Des avis ont été demandés auprès d'avocats fiscalistes pour connaître les impacts exacts de ce changement de régime TVA sur les différentes sociétés de gestion.



DS

EB

Initial

VCN

Initial

VDBH

16. Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice :

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

17. Approbation et décharge :

Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels et le rapport de gestion tels que nous les avons arrêtés.

Nous vous invitons également à donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.



Fait à Bruxelles, le 12 mai 2025

L'Organe d'administration

Eliane Beaufays

VAN CUTSEM Nicolas

VANDENBROECK Hilde

DocuSigned by:
Eliane Beaufays
489343F685044C1...

Signed by:
VAN CUTSEM Nicolas
EE68E597B3ED4BF...

Signed by:
VANDENBROECK Hilde
6BF4BE2BC49247B...

DS
EB

Initial
VCN

Initial
VDBH

